

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début du traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Hôpital Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° W21-710636

<input checked="" type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input type="checkbox"/> Optique	<input type="checkbox"/> Autres
Cadre réservé à l'adhérent(e)			
Matricule : R0678	Société : R.A.M		
<input type="checkbox"/> Actif	<input checked="" type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	ND
Nom & Prénom : MAMRI Zoubida			
Date de naissance : 22/08/43			
Adresse : Rabat - résidence ALICAS 20000			
Tél. : 0661223402 Total des frais engagés : 1384,50 Dhs			

Autorisation CNDP N° : A-A-215/2019

Cadre réservé au Médecin
Dr. Najib EL OMARI
 Ex Médecin Colonel
 Ex Médecin Chef de Santé Navale Marine Royale
 Ex Médecin Chef de Service Oxymétrie
 Hyperbare
 H.M.I.M V - Rabat -
 INPE : 101 104 784

Cachet du médecin :
15/07/2022

Date de consultation : **15/07/2022**
 Nom et prénom du malade : **MAMRI Zoubida** Age : **76**

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : **HTA**

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : **Rabat** Le : **15/07/2022**

Signature de l'adhérent(e) : 

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Nature des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
17/07/2014	ECG	1 G	200,00	INP 101 104 104 104 Dr. N. M. E. O. P. R. Ex Médecin Chef de Santé Navale Marocaine
17/07/2014	ECG	ECG	150,00	Ex Médecin Chef de Service d'Oxygénotherapie Hyperbare M. M. V. - Rabat - 101 104 104 104

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien et du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 PHARMACIE MICHAILEN 2, AV. MICHAEL EN, Agdal - Rabat T61 0537 67 26 87	15/07/2022	384,00

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES					
Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.					
Important : Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.					
	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP : <input type="text"/>	
COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>					
MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>					
DEBUT D'EXECUTION <input type="text"/>					
FIN D'EXECUTION <input type="text"/>					
	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE		COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>		
	H 25533412 21433552 00000000 00000000		G 00000000 00000000 35533411 11433553		
	B				
	(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession				
	MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>				
	DATE DU DEVIS <input type="text"/>				
	DATE DE L'EXECUTION <input type="text"/>				
	VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS				
	VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION				

Dr. Nâjib EL OMARI

Médecine générale

الدكتور نجيب العمري

الطب العام

- Médecin Colonel en retraite
- Ancien Médecin chef du service
- Oxygénothérapie Hyperbare Hôpital Militaire d'Instruction Med V Rabat
- Ancien Médecin Chef de la Marine Royale

- طبيب كولونيال متلاع

- رئيس سابق لمصلحة العلاج بالأسجين تحت الضغط المفرط بالمستشفى العسكري الدراسي

محمد الخامس بالرباط

- طبيب رئيس سابق للبحرية الملكية

INPE : 101 104 784

Rabat le :

15/07/2022

ORDONNANCE

وصفة طبية

Mme MAMRI Zoubida

$13L \times 3 = 39L,83$
- IAREG 80mg

$\times 3 \text{ mois}$

PHARMACIE MICHILEFEN
2, AV. MICHILEFEN, AGDAL - RABAT
Tél : 0537 67 53, 105 37 67 26 87

Dr. Najib EL OMARI
Ex Médecin Colonel
Ex Médecin Chef de Santé Navale Marine Royale
Ex Médecin Chef de Service Oxygénothérapie
H.M. Hyperbare
INPE : 101 104 784

TAREG 80 mg

RESPECTER LES DOSES PRESCRITES

Liste I - Uniquement sur ordonnance.
Ne laisser ni à la portée ni à la vue des enfants
احذر مما لا ينفع
ألا ينفع
لا ينفع
لا ينفع



09 2024
BAXR7

1388

**EXP
LOT**

TAREG 80 mg

RESPECTER LES DOSES PRESCRITES

Liste I - Uniquement sur ordonnance.
Ne laisser ni à la portée ni à la vue des enfants
احذر مما لا ينفع
ألا ينفع
لا ينفع
لا ينفع



09 2024
BAXR7

1388

**EXP
LOT**

TAREG 80 mg

RESPECTER LES DOSES PRESCRITES

Liste I - Uniquement sur ordonnance.
Ne laisser ni à la portée ni à la vue des enfants
احذر مما لا ينفع
ألا ينفع
لا ينفع
لا ينفع



09 2024
BAXR7

1388

**EXP
LOT**

19510315 01:50

<< Conclusions >>

ID : MARI
Nom : Zoubida
Sexe : ♀
Taille : 147
SYS : 14
DIA : 7

FC [bpm] : 72
Intervalle PR [ms] : 158
Durée P [ms] : 101
Durée QRS [ms] : 68
Durée T [ms] : 214
QT/QTc [ms] : 378/414
Axe P/QRS/T [deg] : 39.0/-23.3/41.5
R(V5)/S(V1) [mV] : 0.47/1.41
R(V5)+S(V1) [mV] : 1.88

Ryth. sinusoïdal norm.
Dévia. ax. gche modérée;

Le rapport doit être confirmé par un médecin

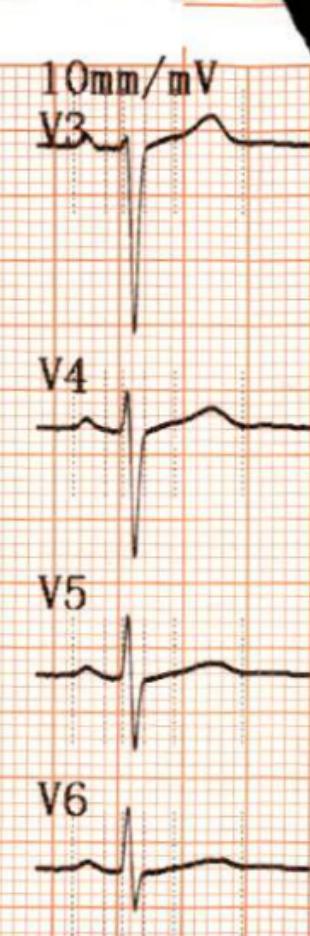
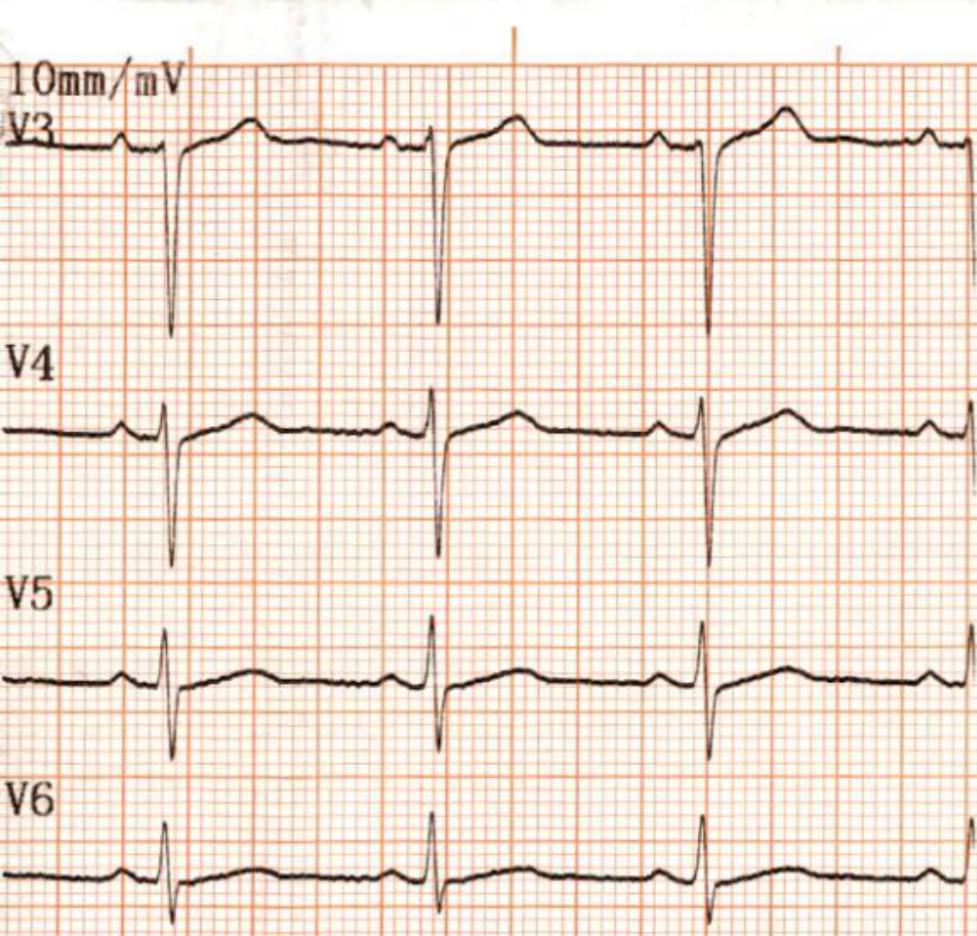
le 09/08/2022

ECG Normal

Dr. Najib EL OMARI
EX Médecin Colonel
Ex Médecin Chef de Santé Navale Marine Royale
Ex Médecin Chef de Service Oxygenothérapie

Hyperbare
H.M.I.M.V - Rabat -
INPE 101 104 704

Médecin EL OMARI



AUTO 10mm/mV

I



II



III



aVR



25mm/s AC50Hz+DFT

28.896

10mm/mV

aVL

aVF

V1

V2

V3

V4

V5

V6

28.896